



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11

L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr

Site internet : cgtnmca.fr

Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 17 janvier 2022

Objet : Préavis de grève, de 0h à 24h, le jeudi 27 janvier 2022

Monsieur le Maire, Monsieur le Président,

Dans tous les secteurs, l'austérité salariale est de plus en plus insupportable. Il en va de même pour les fonctionnaires territoriaux dont les rémunérations sont bloquées depuis douze ans à cause du gel du point d'indice, que le gouvernement a décidé de maintenir.

Dans le même temps, les mesures de la loi dite de transformation de la fonction publique s'appliquent : vol des congés (passage aux 1607 heures), lignes directrices de gestion de l'austérité, codification de notre statut et liquidation de la fonction publique de carrière, remise en cause de nos instances paritaires...

La loi dite de transformation de la Fonction publique entend bien changer la nature de la Fonction publique territoriale. Le gouvernement et les collectivités utilisent des moyens de grande ampleur afin d'atteindre ce but.

Nombreux sont celles et ceux qui considèrent que ce n'est pas au virus que le président Macron a déclaré la guerre, mais aux services publics territoriaux et aux agents chargés de les mettre en œuvre !

Cela est d'autant plus inacceptable que les personnels ont toujours répondu présent, avec sérieux, professionnalisme, abnégation dans le cadre de la lutte contre les conséquences de la pandémie de COVID-19.

La CGT condamne le choix délibéré du gouvernement d'une politique d'austérité dont les effets sont dévastateurs pour les fonctionnaires, les salarié-e-s du public et du privé et les retraité-e-s.

Dans ce contexte, la fédération CGT des Services publics a décidé de relayer dans son champ de syndicalisation l'appel à la grève de notre confédération. Elle envisage cet appel à la grève comme la continuité des récentes mobilisations et comme une étape dans le processus de mobilisation des territoriaux.

Aussi, la CGT revendique :

- Le dégel du point d'indice et son augmentation immédiate, dans un premier temps, de 10% ;
- Le rattrapage de toutes les pertes accumulées depuis 12 ans ;
- La réaffirmation de la valeur du point comme élément essentiel du traitement et du calcul de la retraite.
- L'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique dans sa totalité et dans toutes ses déterminations, ce qui passe par l'annulation des ordonnances qui en sont issues ;

- 10% de temps de travail en moins, ce qui passe par le rétablissement de tous les accords sur le temps de travail passés avant 2001 ;
- Une augmentation de 10% des effectifs de la Fonction publique ;
- Une stricte égalité des revenus entre les femmes et les hommes ;
- La défense et le renforcement des Services publics territoriaux et l'arrêt de tous les processus de privatisation ;
- L'abrogation du jour de carence.

Par ailleurs, le syndicat CGT NMCA portera, une nouvelle fois, ses revendications locales afin de garantir un Service public de qualité répondant aux besoins de la population, notamment :

- Obtenir l'égalité professionnelle femmes-hommes par la mise en place immédiate d'une vraie politique de réduction des différences de revenus et d'avancements ;
- Ouvrir de réelles négociations sur le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) imposé dans nos 3 entités ;
- Permettre aux agents à temps non complet d'accéder à des temps complets ;
- Recruter d'urgence des fonctionnaires stagiaires sur les emplois permanents ;
- Garantir une véritable équité de traitement des agents en termes d'avancement et de promotions internes ;
- Rétablir le congé libérable, ainsi que la prime de départ à la retraite.
- Augmenter l'indemnité de résidence à 3 % du traitement de base pour compenser la cherté du logement dans notre département.

La CGT, rejointe par les organisations FO, FSU et SUD Solidaires, appelle à une journée de grève et de mobilisations, interprofessionnelle et intersyndicale, le 27 janvier 2022 afin que les agent-e-s de la Fonction publique territoriale puissent porter à nouveau, haut et fort, leurs légitimes revendications.

En conséquence, le syndicat CGT NMCA dépose un préavis de grève de 0 à 24 h pour la journée du jeudi 27 janvier 2022 pour l'ensemble des agent-e-s de la mairie de Nice, de la Métropole Nice Côte d'Azur et du CCAS de la Ville de Nice.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

P/Le Syndicat CGT
Le Secrétaire Général



Hugues JEFFREDO